

JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE DE CHÉSEREX

Numéro 27 / Septembre 2024







District: Nyon Habitants: 1'276 Nom des habitants: Chéseriens Sobriquet: Les Brasse-Cailloux Surface: 1'060 ha Altitude: 531 m

# Edito



Notre 27<sup>ème</sup> édition énumère toutes les actions misent en œuvre pour favoriser la qualité de vie de notre village.

#### **Espace fonctionnel**

Le bâtiment multi-fonctions arrive gentiment au terme de sa construction. Cependant, il a déjà ouvert ses portes aux artisans et divers services communaux, offrant des espaces adaptés, flexibles et fonctionnels. L'UAPE a également pris possession des lieux lors de la rentrée scolaire de la mi-août. L'immeuble sera inauguré le 19 octobre prochain célébrant ainsi la fin du chantier. Lors de cette journée, l'édifice, baptisé « *Dos à Dos* » sera ouvert à tous les Brasse-Cailloux.

#### L'or bleu

La question de l'eau reste une inquiétude permanente. Aussi, afin de ne pas la gaspiller, les fontaines seront équipées d'un dispositif de contrôle régulant le débit, les périodes et les durées de consommation de l'eau potable.

#### Terre mère

Le sol est l'affaire de tous. Dans cette perspective, le Canton lance un projet pilote

nommé « Exploration et qualité du sol du pied du Jura ». La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) a suscité de nombreuses interrogations dans les communes, notamment sur la question de l'abattage des arbres dont l'application est entrée en vigueur le 1er juillet de cette année. Cette loi doit permettre aux communes de s'adapter aux changements climatiques. Il rend responsables les propriétaires terriens de l'entretien des arbres et leur conservation.

#### Confort et bien-être

La municipalité envisage la création d'espace multisports (agorespace). Il s'agit d'un lieu de rencontres et d'échanges qui offre la possibilité d'effectuer une activité physique en plein air et qui s'adapte à la pratique de tout un chacun. Dans un contexte d'amélioration, nous étudions un renouveau pour vos loisirs.

Votre avis nous intéresse, en remplissant le questionnaire en ligne, vous nous aiderez à procéder à des choix de perfectionnements.

Bonne lecture, Dominique Fleury

# Sommaire

- **Réalisation**Bâtiment multi-fonctions
- Interview
  M. Thierry Cornaz, architecte
- Invitation
  Inauguration et portes
  ouvertes du bâtiment
  multi-fonctions
- L'eauGestion des ressources hydrauliques
- **Territoire**Cartographie des sols
- Patrimoine arboréNouvelle loi
- Santé
  Action pour nos séniors
- EnquêteEspace intergénérationnel
- SDISPompiers de Bonmont
- 6 Cinéma Roadmovie

#### www.cheserex.ch

Rue du Vieux Collège 38 · 1275 Chéserex T 022 369 90 40

Informations, idées, suggestions, remarques ... Ecrivez-nous à : journal@cheserex.ch



## Réalisation

Bâtiment muli-fonctions

#### Mise en oeuvre d'un projet

La construction d'un bâtiment est toujours fascinante car c'est la réalisation à taille réelle de plans et de détails imaginés au préalable. Quelle chance d'assister à ce fabuleux accomplissement.

La mission débuta par un concours d'architecture organisé en deux tours avec des attentes bien précises sous l'appréciation d'un jury à convaincre.

Le pari de suivre les recommandations du jury sur la question de l'implantation (dans le sens du lac ou perpendiculaire au Jura) de l'ouvrage à l'entre-deux tours, fut gagnant pour le bureau d'architectes A. Cornaz + Associés à Nyon. Cela lui a permis de gagner le concours et de décrocher le mandat de réalisation.

Aussi, après d'âpres négociations avec le voisinage et les demandes d'autorisation de construire, le chantier démarra le 17 avril 2023.



Cependant, les contres-temps se succédèrent, notammnent par la découverte de tessons gallo-romains, d'une céramique néolithique et d'un foyer plat datant de l'âge du bronze.

Les fouilles s'effectuèrent avec toute la délicatesse propre aux archéologues et aux exigences inhérentes aux pédologues relatives au déplacement des tas de terre. Pour couronner le tout, les intempéries du printemps repoussèrent fortement le début des travaux de bétonnage.

Bien entendu, le délai pour livrer les locaux destinés aux écoliers restait, lui, inchangé. C'est une véritable course contre la montre qui s'engagea pour permettre, in extremis, à l'UAPE d'être prête pour la rentrée des classes le 19 août dernier.

Si la durée de construction a été considérablement réduite par la remarquable implication et efficacité de l'association du béton et du bois, c'est surtout grâce aux artisans engagés. Nous tirons un immense coup de chapeau à toutes les entreprises engagées pour avoir oeuvré de concert et respecté les contraintes, les délais et les objectifs imposés.

Nous sommes pleinement satifaits et reconnaissants de la qualité du travail effectué et du soin apporté aux installations. Les aménagements extérieurs, dernière étape de ce chantier, sont en passe d'être achevés.

Grâce aux compétences du bureau d'architectes A. Cornaz + Associés, aux multiples partenaires mandatés et aux efforts collectifs à tous les niveaux, l'accomplissement de ce projet est une totale réussite. Cette réalisation répond aux critères de durabilité actuels et à la volonté de regrouper, sous un même toit, des services de l'État, de la commune et de la région ainsi qu'un logement.

Cohabiter en toute harmonie, selon le vœu du maître d'ouvrage, est donc devenu réalité. Le projet « *Dos à Dos* » réalisé main dans la main!



M. Thierry Cornaz, associé au bureau d'architectes A. Cornaz + Associés Sàrl

A. CORNAZ + ASSOCIÉS SÀRL Bureau d'architectes

# Pouvez-vous nous parler de l'inspiration derrière ce projet ?

Notre volonté était de présenter un bâtiment compact exprimant clairement les entrées et les différentes fonctions par ses volumétries, tout en restant homogène et en harmonie avec les proches bâtiments publics voisins.

# Quels ont été les principaux défis rencontrés lors de la conception et de la construction ?

Le principal challenge a été d'associer dos à dos des fonctions différentes (l'UAPE et les services publics) permettant ainsi de garantir la sécurité des accès nécessaires aux différents utilisateurs.

# Comment avez-vous intégré des éléments durables dans ce projet ?

Par l'emploi de matériaux naturels et en favorisant la ventilation et l'éclairage naturel des locaux. Les mesures passives consomment peu, ne tombent pas en panne et sont bon marché contrairement aux mesures actives.

#### Quels matériaux ont été choisis?

Constructivement tous les ouvrages enterrés sont entièrement constitués en béton. L'essentiel des structures hors sol ainsi que les dalles de toiture sont constitués d'un plancher bois composé de caissons perforés. Les deux matériaux béton et bois sont complémentaires et remplissent chacun leur rôle grâce à leurs caractéristiques.

# Comment avez-vous abordé l'optimisation de l'espace dans ce bâtiment ?

Les espaces intérieurs du bâtiment sont adaptés aux fonctions liées à l'occupation des utilisateurs. Pour la plupart, ces exigences font partie des demandes d'origine ou sont imposées réglementairement.

#### Pouvez-vous expliquer le processus de collaboration avec les autres professionnels impliqués ?

Tous les partenaires sont sensibilisés dès les premières esquisses à l'objectif à atteindre, dans un esprit d'échange constructif et réciproque.

# Quelles technologies innovantes avezvous utilisées dans ce projet ?

Il s'agit ici essentiellement de la programmation des commandes électriques grâce à l'installation d'un système KNX ainsi que d'un contrôle d'accès par un système de verrouillage

## **Invitation**

Inauguration et portes ouvertes

Vous êtes cordialement invité à l'occasion de cette journée de célébration.

#### **Bâtiment multi-fonctions**

#### Samedi 19 octobre 2024 De 9h à 14h

Ch. des Grands Vignes 3 à 7

#### **Programme**

9h – 12h Portes ouvertes Visites guidées Animations musicales

11h30 – 12h Inauguration officielle

12h – 14h Apéritif dînatoire

# \* Inauguration



# Gestion des ressources hydrauliques

La distribution de l'eau potable est assurée par le Service Intercommunal des Eaux de Chéserex-Grens-Eysins (SIECGE). C'est également le cas pour les fontaines publiques des villages cités.



Les périodes de sécheresses de 2022 et 2023 ont déclenché des réflexions et des mesures d'économies afin d'éviter de laisser couler ce liquide si précieux et indispensable.



# Couper l'eau de toutes les fontaines des trois communes membres ?

Cette mesure n'ayant pas fait l'unanimité auprès de la population, le Comité directeur a émis un préavis afin d'équiper chaque fontaine d'une solution permettant de réduire et de gérer leur débit.

Un crédit de CHF 208'000.- a été accepté par le Conseil intercommunal. Le système, est installé sur la conduite d'alimentation de la fontaine, il est équipé de deux vannes hydrauliques.

La première vanne règle le débit maximum ou réduit, la deuxième assure l'ouverture ou la fermeture de l'eau.

Un contrôleur électronique alimenté par une batterie permet de piloter le dispositif de réglage à distance via une communication 4G grâce à une carte SIM type Data.



électronique (SALTO). Par ailleurs, le système d'étanchéité des toitures plates est composé d'une membrane polymère non conventionnelle, préconfectionnée, insensible aux UV, posée d'un seul tenant.

# Comment avez-vous géré les modifications en cours d'exécution ?

Toute demande relative au fonctionnement de l'ouvrage est impérativement prise en compte.

Par contre, certains compléments n'ont pas pu être réalisés en raison de la faisabilité technique liée au délai imparti mais surtout aux conséquences financières.

# Etes-vous satisfait de la réalisation de votre projet ?

Le résultat correspond à nos aspirations. L'ensemble des entreprises et partenaires ont largement contribué à la réussite de cet accomplissement.



# 7 mois

Les fontaines sont en service 7 mois par année (d'avril à octobre).

# 25'000 m<sup>3</sup>

Leur consommation d'eau s'élève à 25'000 m³ par année.

10 %

Cela représente environ 10 % de la consommation d'eau des 3'450 habitants.

Cette mesure permet de gérer le débit des fontaines durant la nuit de 22h00 à 7h00 et de pouvoir réduire leur débit de 50% durant la période estivale.

En période de sécheresse, une seule fontaine sera laissée en service par commune. Le système mis en place occasionne une économie de l'ordre de 13'000 m³ d'eau potable par année. C'est la consommation annuelle de 175 habitants.

Depuis le 31 août, toutes les fontaines ont été équipées et testées avec succès. Ainsi l'eau amènera toujours de la fraicheur dans nos fontaines.



## *Territoire*

## Cartographie des sols

#### Le sol notre affaire à tous!

La gestion actuelle des sols n'est pas durable. Ces derniers subissent des dégradations dues aux activités de construction, à l'érosion, à la compaction et à la pollution. La Stratégie Sol Suisse adoptée par le Conseil fédéral a pour objectif de préserver la fertilité des sols et de leur permettre de continuer à exercer leurs autres fonctions pour la société et l'économie.

Le canton de Vaud lance un projet pilote de cartographie exploratoire des sols sur l'ensemble du Pied du Jura. Ces prélèvements passent donc par Chéserex. L'objectif consiste à acquérir des données et effectuer des tests en vue d'une cartographie nationale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires menés par la Confédération en vue de la cartographie nationale des sols, prévue à partir de 2029. Avec le projet du Pied du Jura, il s'agit notamment d'obtenir « des clarifications méthodologiques et techniques » en vue de cette future cartographie nationale,

## Patrimoine arboré

#### Nouvelle loi

La loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) a suscité de nombreuses interrogations dans les communes depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, en particulier en ce qui concerne l'abattage d'arbres. Dans ce contexte, son règlement d'application était particulièrement attendu, notamment afin de clarifier les interventions soumises ou non à autorisation, ainsi que les adaptations attendues des règlements communaux. C'est chose faite depuis le 1er juillet dernier.

Cette loi doit permettre aux communes de s'adapter aux changements climatiques, notamment en protégeant et en développant leur patrimoine arboré, et implique des changements pour les propriétaires.

En effet, afin d'enrayer le déclin de la biodiversité, les critères de protection ont été réactualisés. Arbres, arbustes et haies vives remplissent en effet de nombreuses fonctions : réduire la pollution et les nuisances sonores, offrir ressources et abris à diverses espèces,

doit être jointe au dossier d'enquête. Aucun abattage ni élagage ne peut être effectué sans l'autorisation de la commune, sous peine d'amende.

En cas de demande d'abattage d'un arbre, les autorités indiqueront si ce dernier doit être compensé par une nouvelle plantation ou si une autre mesure est autorisée, par exemple la plantation d'une haie vive indigène, l'aménagement d'une toiture végétalisée ou la création d'un biotope, notamment.

Si une compensation en nature est impossible, la valeur est versée sous forme de taxe au fonds des arbres, permettant à la commune de mener des projets d'arborisation.

A noter que l'entretien des arbres remarquables d'importance cantonale pourra, sur demande, bénéficier d'un subventionnement cantonal.

Inventaire des arbres remarquables Suite à l'adoption de la nouvelle loi, la commune va établir un inventaire des arbres remarquables selon les critères cantonaux



et d'avoir une vision de la qualité et de la diversité des sols de la région, « afin de permettre leur gestion durable. »

Après une phase de prospection cet été, les travaux de terrain démarreront cet automne jusqu'à l'été 2025. Des sondages à la tarière manuelle (outil qui permet de percer les sols) ou des profils pédologiques à la pelle mécanique seront réalisés. Les éventuels dommages aux cultures seront indemnisés. Finalement, les données seront étudiées durant l'automne 2025.

La cartographie des sols est donc dans l'intérêt de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement et de la nature, et ce aussi bien au niveau national, cantonal que communal.



lutter contre l'érosion des sols, apporter ombre et détente ou marquer le paysage et l'identité d'un lieu. Le nouveau document se révèle plus apte à répondre aux enjeux climatiques d'aujourd'hui, dans le respect de la base légale cantonale.

#### Nouveautés pour les propriétaires

Pour rappel, les propriétaires sont responsables de leurs arbres. Ils ont donc le devoir de les entretenir et de les conserver. Tout le patrimoine arboré est désormais protégé, sans limitation de diamètre et de hauteur. Sont concernés les arbres sans limites de diamètre, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons et les vergers et fruitiers haute tige non soumis à la législation forestière. Dans le cas de risques avérés ou d'entrave à l'exploitation agricole, une demande de dérogation doit être adressée à la commune.

Lors des projets de constructions et d'aménagements, le maintien de l'arborisation existante est obligatoire. Si une impossibilité est démontrée, une demande de dérogation sur l'entier du territoire communal public et privé. Si des arbres s'avèrent remarquables, ceux-ci bénéficieront d'une protection accrue, ainsi que d'un subventionnement cantonal pour leur entretien.

#### Conclusion

Cette démarche prend tout son sens dans le contexte de canicule intervenu au cours des dernières années, mais également pour se prémunir contre d'autres dérèglements climatiques appelés à survenir de plus en plus fréquemment, comme les inondations suite à des pluies abondantes déversées sur des surfaces imperméabilisées ou les glissements de terrain.

#### Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition au 022 369 90 40 ou par courriel à greffe@cheserex.ch.

## Santé

#### Action pour nos séniors

#### Pour plus de confort

Parce que vivre avec une maladie rhumatismale soulève de nombreuses questions et des difficultés, la *Ligue vaudoise contre le rhumatisme* est à vos côtés.

Le mot « rhumatisme » est un terme générique qui englobe plus de 200 maladies ayant des causes différentes, évoluant différemment et pouvant entraîner des conséquences différentes.

Leur point commun est qu'elles touchent principalement le tissu conjonctif et de soutien de l'appareil locomoteur, c'est-à-dire les os, les articulations ou les parties molles.

> Ligue vaudoise contre le rhumatisme Notre action – votre mobilité



La Ligue vaudoise contre le rhumatisme (LVR) est là pour vous. Elle répond aux interrogations inhérentes à la maladie et vous guide dans les démarches que vous pouvez entreprendre.

#### Prenez connaissance de nos prestations!

- Vous, ou un membre de votre famille, êtes atteint d'une forme de rhumatisme ?
- Vous recherchez un moyen auxiliaire pour vous faciliter le quotidien ?
- Vous rêvez d'un séjour de vacances adapté, avec encadrement approprié?

Conseil, mobilité, accompagnement : notre mission est d'aider les personnes souffrant de rhumatismes à mieux vivre au quotidien.

Autant de questions auxquelles la *Ligue* vaudoise contre le rhumatisme répondra le **jeudi 17 octobre 2024 à 14h00** à la salle communale.

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette séance, merci de vous inscrire d'ici au lundi 14 octobre auprès de l'administration communale au 022 369 90 40 ou par courriel à greffe@cheserex.ch.

## Enquête

## Espace intergénérationnel

La Municipalité envisage la création d'une nouvelle place sportive dans le village.

Un espace pour la pratique du sport imaginé comme un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels. Il offrira la possibilité d'effectuer une activité physique en plein air en s'adaptant à tout un chacun.

Votre avis est important pour nous! Merci de prendre quelques minutes pour découvrir l'avant-projet et répondre au sondage au moyen du QR code ci-dessous ou sur le site internet : cheserex.ch.

Le sondage est anonyme. Aucune adresse ou contact n'est récolté.





# Sondage



SCANNEZ-MOI!



#### SDIS

#### Pompiers de Bonmont

#### Une journée historique!

Dans le cadre des manifestations organisées pour marquer les 10 ans d'activité du SDIS Nyon-Dôle, les pompiers de Bonmont, qui interviennent sur le territoire des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chéserex, Gingins et La Rippe, vous invitent à une journée historique et exceptionnelle : la prise de possession de la nouvelle caserne de Chéserex!

#### Nouvelle caserne de Chéserex

#### Samedi 2 novembre 2024 De 10h à 16h

Ch. des Grands Vignes 3a

#### Fêtez avec nous cet événement!

Une occasion unique pour vous de venir visiter nos nouveaux locaux, comprendre notre engagement au service de la



population et notre passion. Nous vous organisons une journée de découverte, d'amusement et d'apprentissage pour petits et grands.

#### **Programme**

Exposition de véhicules

Stand prévention incendie

Petite restauration

#### Buvette

**Stand « café et pâtisseries »** géré par les élèves des 11VP et 11VG de l'établissement scolaire « Elisabeth de Portes » Pour parfaire cette journée inaugurale, venez admirer le cortège du corps des sapeurs-pompiers de Bonmont depuis l'ancienne caserne de Gingins jusqu'à la nouvelle caserne de Chéserex.

A l'issue du défilé, une cérémonie officielle de remise des clés sera célébrée. Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux!

Le programme complet sur : sdis-nyon-dole.ch/10ans



## Cinema

#### Roadmovie

Métamorphosée par les décors de cinéma, la salle communale de Chéserex accueillera, le vendredi 11 octobre prochain, la tournée nationale du cinéma itinérant Roadmovie.

L'après-midi, les enfants participeront avec leur classe à une séance interactive où se succéderont courts métrages et animations autour du cinéma.

Le soir, les habitants et habitantes de la commune et des environs sont invités à découvrir le film « Le Théorème de Marguerite ».

L'entrée est libre avec une collecte en faveur de Roadmovie.

Sur inscription auprès de l'administration communale au 022 369 90 40 ou par courriel à greffe@cheserex.ch





Ciné-bar et petite restauration

Entrée libre sur inscription : Collecte en fapeur de Roadmopie tion do: ROAD Transmitted to WAUG Transmitted to the Indian Indian Indian Indian Indianomach

## Le résumé

L'avenir de Marguerite, brillante élève en mathématiques, semble tout tracé. Seule fille de sa promo, elle termine une thèse qu'elle doit exposer devant un parterre de chercheurs. Le jour J, une erreur bouscule toutes ses certitudes et l'édifice s'effondre. Marquerite décide de tout quitter pour tout recommencer.

#### **Programme**

Séance scolaire : Le monde du cinéma Séance de courts métrages pour les élèves du primaire, accompagnés du corps enseignant



#### Séance publique :

Ouverture des portes Ciné-bar et petite restauration tenu par la Société de développement

20h Projection du film: « Le Théorème de Marguerite »

22h Débat questions / réponses en présence d'Aline Schmid, productrice du film

> Suivi par: Soirée Ambiance « Ciné-bar »



#### Septembre 2024

Vendredi 27 Présence du poste mobile de la **Gendarmerie** / Parking de la place communale / L'après-midi

Ve 27 · Sa 28 · Di 29 Les Vibrations de Bonmont / Abbaye de Ronmont

Samedi 28 **Troc d'automne** / Salle communale / De 9h à 12h

#### Octobre 2024

Jeudi 10 Séance du Conseil communal / Salle communale / 20h

Vendredi 11 Cinéma itinérant Roadmovie / Salle communale / Dès 19h

Présentation « Aide aux rhumatismes » Salle communale / 14h

Samedi 19 Inauguration et portes ouvertes du bâtiment muli-fonctions / De 9h à 14h Jeudi 31

Halloween / / Org. Société de développement / Salle communale



#### Novembre 2024

Samedi 2 10 ans du SDIS Nyon-Dôle / Nouvelle caserne des pompiers / De 10h à 16h

Distribution du vin de commune / Salle communale / De 18h30 à 19h30



Mercredi 13 Conférence publique : La forêt lieu d'accueil, oui mais ... / Org: Parc Jura Vaudois / Salle communale / 19h30

#### Secrétariat municipal

Fabienne Chambaz - Lacôte 022 369 90 40 / greffe@cheserex.ch

Contrôle des habitants - Bourse communale

Pierre-Yves Aubert 022 369 90 41 / bourse@cheserex.ch Mardi · 8h à 12h / Jeudi · 14h à 19h

Cartes CFF et piscine uniquement

**Lundi, mardi, mercredi** ⋅ 8h à 12h **Jeudi** · 8h à 12h et 14h à 19h **Vendredi** · fermé

**Lundi - vendredi** · 8h à 20h Samedi - dimanche - jours fériés 9h à 18h30

Gardien 022 369 08 40 piscine.aiab@bluewin.ch